

## Communiqué

### Décision du Conseil d'administration de la Banque au sujet du taux hypothécaire.

Dans sa séance du 23 juin 2005, le Conseil d'administration de la BCV a pris acte de l'adaptation des conditions des prêts hypothécaires à taux variable en premier rang annoncée par la Direction générale le 7 juin 2005.

Conformément aux dispositions de la Loi organisant la BCV, le Conseil d'administration a déterminé sur cette base que le taux hypothécaire de référence pour le prix des loyers selon le droit fédéral diminuera de 3,25 % à 3 % dès le 1er septembre 2005.

#### **Contact :**

*Christian Jacot-Descombes, porte-parole*

Tél. : +41 79 816 99 30

E-mail: [christian.jacot-descombes@bcv.ch](mailto:christian.jacot-descombes@bcv.ch)